

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/decret/2019/12/20/2020020111/justel>

Dossier numéro : 2019-12-20/46

Titre

20 DECEMBRE 2019. - Décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2019

Source : COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANCAISE

Publication : Moniteur belge du 30-01-2020 page : 4890

Entrée en vigueur : 20-12-2019

Table des matières

[CHAPITRE 1er.](#) - Dispositions générales

Art. 1-2

[CHAPITRE II.](#) - Services à gestion séparée

Art. 3

[CHAPITRE III.](#) - Organisme d'intérêt public

Art. 4-5

[ANNEXES.](#)

Texte

[CHAPITRE 1er.](#) - Dispositions générales

Article [1er](#). Le présent décret règle une matière visée aux articles 115, § 1er, alinéa 1er, 116, § 1er, 121, § 1er, alinéa 1er, 127, 128, 129, 131, 132, 135, 137, 141 et 175 de la Constitution, en vertu des articles 138 et 178 de la Constitution.

[Art. 2](#). Conformément au tableau annexé au présent décret, les crédits inscrits au budget général des dépenses pour l'année 2019 sont ajustés comme suit :
(en milliers d'euros)

	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
Crédits		
Initiaux	517.482,00	488.800,00
Ajustement	- 32.558,00	+ 2.865,00